



Service de lutte contre la pauvreté,  
la précarité et l'exclusion sociale

Steunpunt tot bestrijding van armoede,  
bestaansonzekerheid en sociale uitsluiting

Dienst zur Bekämpfung von Armut, prekären  
Lebensumständen und sozialer Ausgrenzung

## Communiqué

7 Mars 2018

### **Un accueil de la petite enfance de qualité et accessible, l'égalité des chances en matière d'éducation et le maintien du lien entre parents et enfants placés..., 3 points d'attention**

*Rapport parallèle conjoint au Comité des droits de l'enfant de Myria, Unia et du Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale au Comité des droits de l'enfant*

**Le 1er mars, Myria, Unia et le Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale ont déposé un rapport parallèle conjoint au Comité des droits de l'enfant en réponse aux cinquième et sixième rapports périodiques soumis par la Belgique en juillet 2017.**

Les trois institutions ont souhaité porter à la connaissance du Comité des droits de l'enfant les progrès, sources de préoccupations et manquements constatés sur certains aspects des politiques belges à l'égard des enfants dans les domaines relevant de leurs compétences. A cet effet, les trois institutions se basent sur certains constats issus des concertations approfondies avec une diversité d'acteurs, du traitement de dossiers individuels et du travail de plaidoyer dans des dossiers structurels, notamment au travers des rapports et études qu'elles ont publiés.

Pour faciliter le travail du Comité, les trois organismes se sont limités à compléter le [rapport alternatif](#) du Kinderrechtencommissariaat (KRC) et du Délégué général aux droits de l'enfant (DGDE) sur quelques aspects-clés. Par ailleurs, ils ont adopté la même structure globale que ceux-ci.

## Préoccupations

Ainsi, Myria, Unia et le Service de lutte contre la pauvreté formulent plusieurs points de préoccupations, notamment :

- que l'intérêt supérieur de l'enfant ne soit toujours pas une considération primordiale à chacune des étapes du processus migratoire ;
- que l'offre d'accueil pour la petite enfance ne soit pas accessible à toutes les familles, particulièrement celles vivant dans la pauvreté ;
- que l'enseignement en Belgique reste inégalitaire en fonction de l'origine sociale ou ethnique des enfants ;
- que les enfants et adolescents souffrant d'un handicap ne disposent toujours pas de conditions de transport adaptées.

Les trois institutions formulent dès lors une série de recommandations pour améliorer la situation.

Le rapport parallèle (en anglais) est disponible [ici](#).

## Institution nationale des droits de l'Homme?

Myria, Unia et le Service de lutte contre la pauvreté faisaient ensemble précédemment partie de l'ancien Centre pour l'égalité des chances qui était accrédité, depuis 1999, comme Institution nationale des droits de l'Homme (INDH) par les Nations Unies avec un statut B. Il avait été ré-accrédité en mars 2010. Depuis la réforme du Centre pour l'égalité des chances, les trois institutions ont perdu ce statut mais sont en transition, dans l'attente d'un nouveau statut qui a été redemandé par Unia en partenariat avec Myria (le Service de lutte contre la pauvreté est situé auprès de Myria). En l'absence d'INDH en Belgique, les institutions belges exerçant partiellement ou entièrement un mandat d'institution chargée du respect des droits de l'Homme ont instauré en 2014 une plateforme de concertation. Le Service de lutte contre la pauvreté, Myria et Unia y participent depuis sa création. Parmi les autres membres de cette plateforme, on retrouve notamment le Kinderrechtencommissariaat (KRC) et le Délégué général aux droits de l'enfant (DGDE).



Parallel report for the  
Committee on the  
Rights of the Child



Parallel report by the Combat Poverty,  
Insecurity and Social Exclusion Service,  
Myria and Unia, on the fifth and sixth  
periodic reports submitted by Belgium  
pursuant to article 44 of the Convention  
on the Rights of the Child



Brussels, 28 February 2018

Fichier

[Parallel report for the Committee on the Rights of the Child](#)